

Les substances vitales peuvent être signalées sur les aliments si elles sont présentes en quantité suffisante. Depuis peu, plus de 200 allégations de santé sont autorisées – bien trop pour le simple consommateur.

Jürg Lendenmann

Health Claims

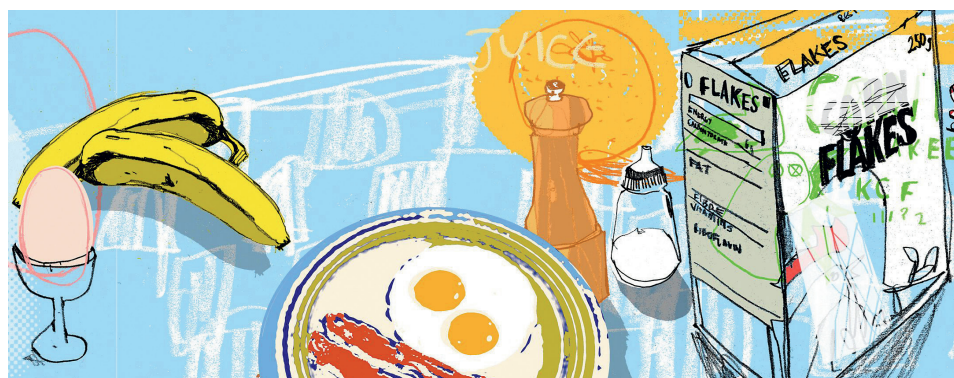
Un flot d'allégations de santé

Depuis l'harmonisation de la législation suisse à la réglementation européenne, ce ne sont pas moins de 200 allégations de santé (health claims) qui peuvent être signalées sur des produits alimentaires, contre 30 auparavant. Cette harmonisation de la réglementation avec les dispositions européennes permet de supprimer des entraves techniques au commerce et de renforcer la protection des consommateurs.

Avant qu'une allégation comme «la vitamine A contribue au maintien d'une vision normale» puisse figurer sur un aliment, elle subit un contrôle selon des critères scientifiques très stricts. Et afin qu'une substance puisse être signalée, elle doit être présente en quantité suffisante dans l'aliment. Selon la RDA (ration quotidienne conseillée) actuelle, cette quantité est de 15% pour les vitamines et minéraux.

Les gagnants et les perdants

Ce que les détracteurs de cette réglementation craignaient est bel et bien arrivé: les fabricants ont enrichi leurs aliments de façon à ce qu'ils puissent vanter les intérêts de l'allégation de santé souhaitée. Les perdants sont les entreprises qui restent fidèles à leur «philosophie de produits naturels». «Avec cette ordonnance, Biotta a perdu la plupart de ses indications relatives à la santé», explique Clemens Rüttimann, directeur de Biotta. «Pour certains jus, nous ne pouvons même plus indiquer



Une aide mais pas un garant pour résoudre un problème de santé.

qu'ils contiennent de la vitamine C, tout simplement parce que la nature ne peut atteindre la quantité minimum dictée par la loi.» Silke Winter, Technical Director chez Bio-Strath AG, n'est pas satisfaite non plus: «Pour Strath, notre préparation contenant de nombreuses substances vitales naturelles, ce n'est pas une seule composante, comme par exemple la vitamine B, qui est déterminante, mais l'interaction entre toutes les substances qui sont efficaces dans leur ensemble. La législation actuelle n'en tient pas compte.»

Conseil pour consommateurs débordés

Parmi les produits enrichis en substances vitales, on trouve avant tout des mueslis et des jus de fruits vendus par de grands distributeurs. Selon les magasins spécialisés, ce flot d'allégations

de santé génère de l'incertitude chez les clients. «Le problème? De nombreux consommateurs prennent ces allégations pour des conseils d'automédication», explique Maja Fabich-Stutz, droguiste. «Nous constatons souvent chez nos clients qu'ils prennent en même temps différents produits enrichis d'une certaine substance vitale.» Le droguiste Walter Käch ajoute: «Ces allégations de santé bercent de nombreux consommateurs dans l'illusion d'une fausse sécurité. Ils continuent de s'alimenter de façon peu saine ou peu diversifiée et pensent que ces produits spéciaux résolvent leur problème de santé.» Les quatre personnes interrogées par Vista sont unanimes: dorénavant, les droguistes et pharmaciens devront d'ailleurs tenir compte de ces «Health Claims» dans leur conseil au consommateur.